VILLE DE
PARIS

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1, L.123-2 et suivants, R.123-3 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R. 423-57 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé les 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest approuvé le 11 décembre 2024 ;

Vu la demande de permis de construire PC 92 040 24 0027 déposée le 19 juillet 2024 auprès des services de la commune d'Issy-les-Moulineaux par VIPARIS Porte de Versailles, domiciliée 2, place de la Porte Maillot 75017 PARIS, représentée par Madame Florence LE GALL ;

Vu la demande de permis de construire PC 075 115 24 V0037 déposée le 22 juillet 2024 auprès des services de la Ville de Paris par VIPARIS Porte de Versailles, domiciliée 2, place de la Porte Maillot 75017 PARIS, représentée par Madame Florence LE GALL ;

Vu la demande de permis de construire PC 92075 24 0012 déposée le 19 juillet 2024 des services de la commune de Vanves par VIPARIS Porte de Versailles, domiciliée 2, place de la Porte Maillot 75017 PARIS, représentée par Madame Florence LE GALL ;

Vu le dossier d'enquête publique unique relatif aux demandes d'autorisations de construire susvisées concernant le projet de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles sur les communes de Paris, d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves ;

Vu l'arrêté conjoint des Maires d'Issy-les-Moulineaux, de Paris et de Vanves en date du 8 janvier 2025 désignant la Maire de Paris comme autorité compétente pour organiser et ouvrir l'enquête publique préalable à la délivrance des permis de construire précités ;

Vu la décision de la vice-présidente du Tribunal administratif de Paris en date du 19 février 2025 désignant la commissaire enquêtrice titulaire, la commissaire enquêtrice suppléante et le commissaire enquêteur observateur, chargés de procéder à l'enquête publique unique concernant les demandes de permis de construire susvisées ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Île-de-France n°MRAe APJIF-2025-008 du 26 février 2025 ;

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale ;

Après concertation avec la commissaire enquêtrice.

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20250417-20250417EPParc-AR
Date de réception préfecture : 17/04/2025

ARRETE :

Article premier : Pendant 32 jours consécutifs, du 10 juin 2025 à 8 heures 30 au 11 juillet 2025 à 17 heures, il sera procédé à une enquête publique unique préalable à la délivrance des permis de construire portant sur la rénovation et la modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris ainsi que sur les communes des Hauts de Seine (92) d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, et dont le maître d'ouvrage est la Société VIPARIS Porte de Versailles, domiciliée 2, place de la Porte Maillot – 75017 PARIS, représentée par Madame Florence LE GALL.

Article 2 : Cette enquête publique unique a pour objet les demandes de permis de construire suivantes :

- PC 92 040 24 0027 déposée le 19 juillet 2024 auprès des services de la commune d'Issy-les-Moulineaux ;
- PC 075 115 24 V0037 déposée le 22 juillet 2024 auprès des services de la Ville de Paris ;
- PC 92075 24 0012 déposée le 19 juillet 2024 auprès des services de la commune de Vanves ;

Le projet concerne la troisième phase du programme de rénovation et de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. Il s'agit plus spécifiquement de :

- La démolition totale de deux bâtiments (les halls 2 et 3) ;
- La construction d'un bâtiment à destination de Centre de congrès et d'exposition avec commerces et activités de services ;
- Le réaménagement des espaces libres ;
- Le réaménagement des terrasses logistiques et des parvis.

Au total, 53 897 m² de surfaces de plancher vont être créées pendant que 52 010 m² vont être supprimées.

Article 3 : Sont désignées :

En qualité de commissaire enquêtrice :

- Madame Suzel Berthelet, directrice des ressources humaines, retraitée ;

En qualité de commissaire enquêtrice suppléante :

- Madame Marion Glaser, attachée principale territoriale, retraitée ;

En cas d'empêchement de Mme Berthelet, celle-ci sera remplacée par Mme Glaser.

En qualité d'observateur :

- Monsieur Bruno Duvert, ingénieur en aéronautique, officier général de l'armée de l'air, retraité.

Article 4 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique unique sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements concernés.

Cet avis sera également affiché à l'Hôtel de Ville de Paris, 2 rue Lobau 75004 PARIS, à la Mairie du 15ème arrondissement, 31 rue Péclet 75015 PARIS, au centre administratif municipal – 47 rue du Général Leclerc 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX et sur les panneaux d'affichage administratif de la commune, au centre administratif de Vanves 33 Rue Antoine Fratacci 92170 VANVES et sur les panneaux

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20250417-20250417EPParc-AR
Date de réception préfecture : 17/04/2025

d'affichage administratif de la commune, ainsi que sur les lieux concernés par le projet. L'avis sera également mis en ligne sur le site de la Ville de Paris www.paris.fr , de la commune d'Issy-les-Moulineaux www.issy.com et de la commune de Vanves www.vanves.fr

Article 5 : Conformément à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comprend notamment :

- Le dossier des permis de construire
- L'étude d'impact et son résumé non technique
- L'avis de l'Autorité Environnementale rendu le 26 février 2025 et consultable sur le site internet de la D.R.I.E.A.T. https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/
- Les avis émis sur le projet.

Article 6 : Un dossier papier sera mis à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête déposés à cet effet aux endroits suivants :

- à la Mairie du 15ème arrondissement 31 rue Péclet – 75015 PARIS, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30 et le samedi 14 juin 2025 de 9 heures 30 à 12 heures 30, (les bureaux sont habituellement fermés les samedis, dimanches et jours fériés) ;
- au centre administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux au 1er étage – 47 rue du Général Leclerc – 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 18 heures, les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures et les samedis de 8 heures 30 à 12 heures.
- au centre administratif de Vanves au rez-de-chaussée – 33 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30, les vendredis de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures et les samedis de 9 heures à 12 heures.

Le dossier sera également disponible en consultation sur le site internet de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modernisation-parc-des-expositions

Article 7 : Durant la période d'enquête publique, une borne électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans les lieux mentionnés à l'article 6.

Article 8 : À compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur le dossier soumis à enquête peuvent être demandées auprès de la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme – ou à l'adresse mail suivante : DU-parc-des-expos-phase3@paris.fr

Article 9 : Pendant la durée de l'enquête publique, des observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/modernisation-parc-des-expositions

La Mairie du 15ème arrondissement de Paris est désignée comme siège de l'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra également être adressée par écrit, à l'attention de Madame Suzel Berthelet, commissaire enquêtrice, à l'adresse de la Mairie du 15ème – 31 rue Péclet –

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20250417-20250417EPParc-AR
Date de réception préfecture : 17/04/2025

75732 PARIS CEDEX 15, en vue de l'annexer au registre, ou par mail à l'adresse suivante : modernisation-parc-des-expositions@mail.registre-numerique.fr

Article 10 : Afin d'informer et de recevoir les observations écrites ou orales du public, la commissaire enquêtrice assurera des permanences sur les trois lieux de l'enquête de la manière suivante :

Mairie du 15ème arrondissement 31 rue Péclet – 75015 PARIS ;:

- Samedi 14 juin 2025 de 9h30 à 12h30
- Jeudi 19 juin 2025 de 16h30 à 19h30
- Mardi 1er juillet 2025 de 9h à 12h

Centre administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux au 1er étage – 47 rue du Général Leclerc – 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX ;

- Vendredi 13 juin 2025 de 10h à 13h
- Samedi 21 juin 2025 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 26 juin 2025 de 15h30 à 18h30

Centre administratif municipal de Vanves au rez-de-chaussée – 33 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES ;

- Mercredi 18 juin 2025 de 13h30 à 16h30
- Samedi 28 juin 2025 de 9h à 12h.

Article 11 : À l'expiration du délai fixé à l'article premier, les registres papier seront mis à disposition de la commissaire enquêtrice, pour être clos et signés par celle-ci.

La commissaire enquêtrice établira un rapport et rendra des conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121 avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13. La commissaire enquêtrice transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Paris. La Ville de Paris adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à chacune des autorités compétentes pour prendre les décisions en vue desquelles l'enquête unique a été organisée, et au maître d'ouvrage.

Article 12 : À l'issue de l'enquête publique, copies du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice seront transmises par la Maire de Paris, au Tribunal administratif de Paris ; déposées à la Mairie de Vanves ; à la Mairie du 15ème arrondissement de Paris ; à la Mairie d'Issy-les-Moulineaux ; à la Préfecture de Paris – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des transports d'Ile-de-France – Unité Départementale de Paris (UDEAT 75) – Service utilité publique et équilibres territoriaux – 5 rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15 ; à la Préfecture des Hauts de Seine 167-177 avenue Joliot Curie 92 NANTERRE; à la Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme – Bureau Accueil et Service à l'Usager (B.A.S.U.) – Espace consultation (1er étage) – 6 promenade Claude Lévi-Strauss CS 51388 – 75639 PARIS CEDEX 13 et sur le site de la Mairie de Paris www.paris.fr de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux www.issy.com et de la Mairie de Vanves www.vanves.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20250417-20250417EPParc-AR
Date de réception préfecture : 17/04/2025

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra, sur sa demande et à ses frais, en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de Paris - Direction de l'Urbanisme – Sous-Direction des Ressources – Bureau du Service Juridique – 121, avenue de France – CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13.

Article 13 : La personne responsable du projet est la société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, représentée par Madame Florence LE GALL, domiciliée – 2 place de la Porte Maillot – 75017 PARIS.

Article 14 : Les autorités compétentes pour prendre les décisions sur les demandes de permis de construire sont :

- PC 075 115 24 V0037, Madame la Maire de Paris ;
- PC 92 040 24 0027, Monsieur le Maire d'Issy-les-Moulineaux ;
- PC 92075 24 0012, Monsieur le Maire de Vanves.

Fait à Paris, le 17 AVR. 2025

Pour la Maire de Paris et par délégation

La Directrice Adjointe de l'Urbanisme

Marie COLOU

Accusé de réception en préfecture
075-217500016-20250417-20250417EPParc-AR
Date de réception préfecture : 17/04/2025